

PREFET DE LA REGION LANGUEDOC-ROUSSILLON

Direction régionale de l'Environnement,  
de l'Aménagement et du Logement  
Languedoc-Roussillon

Montpellier, le 04 SEP. 2014

Service Aménagement  
Division Évaluation Environnementale  
Réf. Chr : {refcourrier} 498/14  
Nos réf. : 2014-001166  
Affaire suivie par : Pierre DROSS  
Pierre.DROSS@developpement-durable.gouv.fr  
Tél. 04 34 46 66 86 – Fax : 04 67 15 68 12

Le Préfet de la Région Languedoc-Roussillon,  
à

Conseil Régional Languedoc-Roussillon

201 avenue de la Pompignane  
34064 MONTPELLIER Cedex 2

**Information relative à l'absence d'observations de l'autorité environnementale**

**Projet de réhabilitation du Pont Sadi-Carnot à Sète déposé par le Conseil Régional Languedoc-Roussillon.**

Par courrier reçu le **03/07/2014**, le service de police de l'eau m'a transmis pour avis de l'autorité environnementale le dossier de réhabilitation du Pont Sadi-Carnot à Sète déposé par le Conseil Régional Languedoc-Roussillon.

En application de l'article R.122-7 II du code de l'environnement, je vous informe de l'absence d'observations émises dans le délai de 2 mois à compter de la réception du dossier.

La présente information devra figurer dans le dossier soumis à enquête publique ou toute autre forme de consultation du public. Elle devra être rendue publique sur le site internet de l'autorité qui prends la décision d'autorisation du projet et fait l'objet d'une publication sur le site internet de la DREAL.

Pour le Préfet et par délégation,

L'Adjoint au Chef du Service Aménagement



Frédéric DENTAND

Copies : - Préfecture de l'Hérault  
- DREAL/SN/PEL

Horaires d'ouverture : 8h30-12h30 / 13h30-17h30  
Tél. : 33 (0) 4 34 46 64 00 – fax : 33 (0) 4 67 15 68 00  
520 allées Henri II de Montmorency  
34064 Montpellier cedex 02